

6A7 du Jeudi 3 novembre 2016

		Loi sur l'aménagement du territoire :quelles démarches pour redimensionner les zones à bâtir ?Trois quarts des communes vaudoises disposent de zones à bâtir surdimensionnées et le Pays-d'Enhaut n'échappe pas à la règle. Pour satisfaire aux exigences de la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire, les communes du Pays-d'Enhaut doivent s'atteler à déclasser 40 hectares de terrains. Explications.
Intervenants		Claudia Sigismondi et Andrea Proto, entreprise Plus Design creative consultingwww.plusdesign.ch
		Pierre Imhof, Chef du Service du développement territorial du canton de Vaudwww.vd.ch/autorites/departements/dte/developpement-territorial
		Télécharger les présentations ici
Horaire		18h00 ? 19h00 conférenceà 19h00 : apéritif
Lieu		Hôtel Roc & Neige, Route des Monnaires 46, 1660 Château-d'Oexwww.roc-et-neige.ch
Entrée		Libre